



CIPI

Centre d'information pour la prévention des incendies

Une initiative de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA



**PROTÉGEZ CE QUI VOUS
EST CHER. EMPÊCHEZ LES
INCENDIES À LA MAISON.**



NOUS VOUS AIDONS À PROTÉGER VOTRE MAISON – DEPUIS PLUS DE 60 ANS.

Un incendie, c'est souvent un drame personnel. Même dans les cas où les pertes se limitent à des biens matériels, les objets de valeur sentimentale partent aussi en fumée. C'est pour cela que le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI s'engage depuis plus de 60 ans pour prévenir les incendies les plus fréquents : ceux qui sont causés par le comportement humain.

En Suisse, près de 11 000 incendies surviennent chaque année et causent de nombreux décès, encore davantage de blessés et un montant du dommage de plus de 300 millions de francs. Beaucoup de ces sinistres sont causés par une inattention ou une négligence et seraient évitables. La prévention menée par le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI est d'autant plus importante. Grâce à des campagnes et à un travail d'information, il sensibilise la population aux dangers du feu et cherche à faire changer les comportements au moyen de conseils de prévention incendie.

Une bonne prévention est une prévention qui donne des résultats

Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, obligatoires dans toute la Suisse, sont essentielles pour prévenir les incendies. Elles servent à protéger les personnes et les objets, et sont surtout destinées aux professionnels responsables de la planification, de la construction, des autorisations ou de l'exploitation des bâtiments. Les directives de protection incendie ont grandement contribué en Suisse à faire diminuer d'environ 50 % le nombre de décès liés à des incendies au cours des 20 dernières années.

Contribuez à prévenir les incendies

De nombreux incendies sont dus à une erreur humaine. Dans le meilleur des cas, ils n'ont pas trop de conséquences, mais souvent ils nécessitent d'importants travaux de remise en état. L'odeur de la fumée rappelle l'incident durant des semaines et les objets personnels brûlés sont perdus pour toujours : la photo de mariage dans son cadre, la poupée préférée de la petite dernière, les albums de famille, les bulletins scolaires élogieux et les plus beaux dessins des enfants. Des valeurs en partie assurées, mais impossibles à remplacer. Sans parler des conséquences financières ou juridiques d'un incendie. Par son engagement, le CIPI vous aide aussi à éviter de tels tracassés. Plus d'informations à l'adresse

bfb-cipi.ch



LA CAUSE D'INCENDIE N° 1: LES APPAREILS ÉLECTRIQUES.

La plupart des incendies survenant dans des logements sont causés par des appareils électriques. Nous utilisons tous les jours nos sèche-linges, fers à repasser ou multiprises. Mais s'ils sont vieux, défectueux ou mal utilisés, ces appareils si pratiques peuvent aussi rapidement être à l'origine d'un incendie.

En mode veille, les appareils électriques restent sous tension et peuvent facilement causer un incendie en cas de surchauffe. Par exemple, quand un appareil est placé sur un meuble ou à proximité de matériaux facilement inflammables comme des rideaux ou du papier. Mettez donc vos appareils complètement hors tension quand vous ne vous en servez pas.

Attention aux multiprises

Vérifiez régulièrement que les prises utilisées ainsi que les multiprises ne sont pas surchargées. En règle générale, elles sont conçues uniquement pour une performance maximale de 2300 watts. Une machine à café consomme environ 1400 watts, une bouilloire rapidement 2200 watts. Si les deux appareils sont utilisés en même temps, la multiprise est vite surchargée, ce qui peut être dangereux.

Autres conseils

- Laissez suffisamment d'espace autour des poêles de chauffage, radiateurs rayonnants, spots, lampes halogène et lampes à incandescence, appareils hi-fi et TV afin d'éviter des accumulations de chaleur qui pourraient causer un incendie.
- Ne laissez jamais les plaques de cuisson sans surveillance. Veillez à ne pas les enclencher sans faire exprès et ne posez aucun objet combustible sur les plaques ou à proximité.
- Vérifiez régulièrement que les appareils et les câbles ne présentent pas de signe d'usure ou de rupture. Remplacez les matériaux défectueux.
- Respectez les instructions du fabricant.
- Si une batterie présente des déformations, des fissures ou des gonflements, changez-la et ne la rechargez plus. Utilisez toujours le chargeur d'origine de l'appareil.

➔ [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)

NE RÉPAREZ JAMAIS VOUS MÊME LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES !

Plus de 3000 incendies se produisent chaque année à cause du courant électrique. Il est donc important que les installations électriques soient réalisées dans les règles de l'art pour garantir la sécurité.

Il est souvent difficile pour les propriétaires d'appartement ou de maison d'évaluer l'état des installations électriques. Les défauts ne sont pas toujours visibles. Ne bricolez jamais vous-mêmes les installations. Il y a danger de mort ! Faites-les plutôt contrôler régulièrement par un électro-installateur.

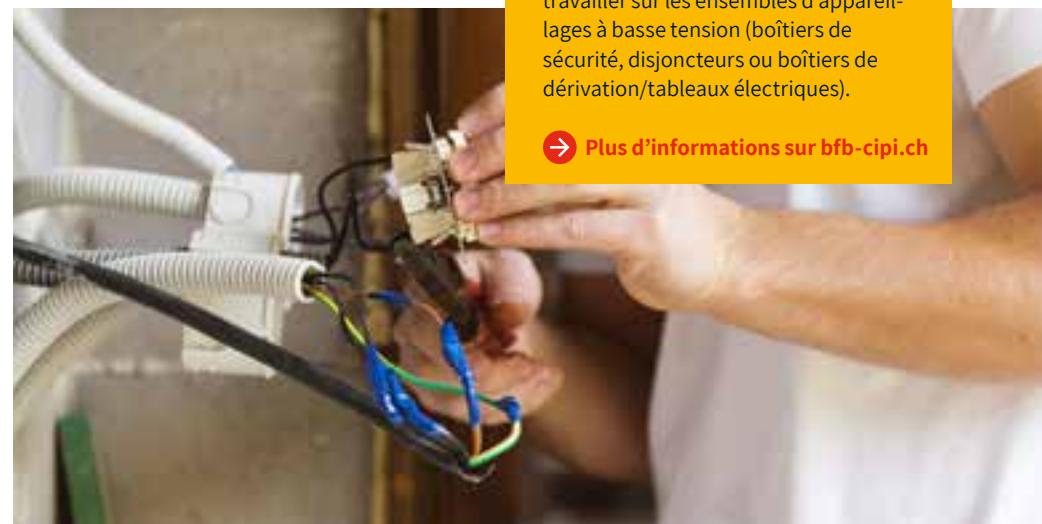
Protection supplémentaire grâce à des disjoncteurs FI

Un disjoncteur FI coupe l'alimentation électrique en cas de surtension. S'il se déclenche régulièrement, c'est un signe clair qu'il y a un problème avec l'installation électrique. Dans ce cas, adressez-vous à un électro-installateur. De nombreux vieux bâtiments ne possèdent pas encore de ces disjoncteurs de sécurité. Il faut alors rénover l'installation électrique.

Autres conseils

- N'installez pas d'équipements de soutien (p. ex. câbles avec brides à clouer). De tels câbles ne sont pas suffisamment protégés et peuvent être endommagés.
- Adressez-vous à un électricien si vous remarquez que des prises murales sont endommagées ou défectueuses. Si le boîtier d'une multiprise est défectueux, éliminez-la.
- En tant que propriétaire, il vous appartient de vous assurer que vos installations électriques sont conformes aux dernières normes techniques et de les rénover en conséquence. Le nombre d'appareils électriques ne cessant d'augmenter, il est judicieux de prévoir suffisamment de prises dans toutes les pièces. Adressez-vous à un spécialiste.
- Seuls des professionnels peuvent travailler sur les ensembles d'appareillages à basse tension (boîtiers de sécurité, disjoncteurs ou boîtiers de dérivation/tableaux électriques).

➔ [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)



ATTENTION AUX ÉTINCELLES! CHEMINÉES DE SALON ET POÊLES DE CHAUFFAGE.

Quand il fait froid et humide, quoi de mieux qu'un bon feu qui crépite dans la cheminée de salon ou dans le poêle de chauffage? Grâce à nos conseils, c'est non seulement agréable, mais aussi sûr.

Le danger d'incendie dans les logements augmente durant les mois d'automne et d'hiver à cause des projections d'étincelles de la cheminée. Il suffit d'une étincelle pour mettre le feu à des matériaux facilement inflammables se trouvant à proximité du feu. Fermez donc toujours les portes de protection ou les rideaux métalliques des poêles à bois et faites installer des dispositifs de protection devant les cheminées ouvertes.

Autres conseils

- Ne brûlez que du bois non traité et bien sec qui a été entreposé durant 2 ans au minimum. On peut utiliser des bouts de papier pour allumer le feu, mais le carton, les journaux, les déchets et le bois traité doivent être jetés aux ordures, pas brûlés.
- Faites vérifier et nettoyer régulièrement par un ramoneur les cheminées, les poêles, les tuyaux de raccordement et le conduit de fumée.
- Un bon feu prend du temps pour se former. N'utilisez jamais de l'alcool à brûler, du bioéthanol, de l'essence ou d'autres allume-feu liquides.
- Ne laissez jamais vos enfants sans surveillance dans une pièce avec une cheminée ou un poêle en activité.

→ Plus d'informations sur bfb-cipi.ch



MAIS QUE FAIRE DES CENDRES ?

Si vous possédez une cheminée de salon, un grill à charbon ou un chauffage à pellets, vous connaissez probablement la réponse à cette question. Et vous laissez les cendres refroidir 48 heures.

Autres conseils

- Achetez un seau à cendres en métal robuste et laissez-y refroidir les cendres durant au moins 48 heures.
- Fermez le seau avec un couvercle pour éviter que des flammes ne se forment ou que les cendres ne soient emportées par le vent.
- Posez le seau à cendres sur un support incombustible.

→ Plus d'informations sur bfb-cipi.ch

Ne jetez jamais des cendres apparemment refroidies dans des seaux en plastique, des sacs poubelles ou des cartons, mais laissez-les refroidir pendant 48 heures dans un récipient résistant au feu ou dans un seau à cendres. Ne nettoyez jamais la cheminée, le poêle ou le grill avec votre aspirateur normal.

Éliminez les cendres correctement

Ne jetez pas les cendres dans votre jardin ou au compost. Vous pouvez jeter les cendres de bois totalement refroidies de votre chauffage d'appoint avec les ordures ménagères, bien sûr fermées hermétiquement dans un sac-poubelle officiel.



ATTENTION AUX BOUGIES INSTABLES !

Les bougies laissées sans surveillance font partie des causes principales des incendies d'appartement, et pas seulement durant l'Avent. Mais on peut réduire ce risque à un minimum en respectant quelques règles simples.

Il convient de toujours avoir un œil sur les bougies allumées et de ne jamais les laisser sans surveillance. Faites particulièrement attention aux bougies lorsque des enfants ou des animaux domestiques sont présents dans la pièce. En effet, une bougie renversée peut rapidement enflammer des objets facilement inflammables et mettre le feu à tout votre logement.

Autres conseils

- Fixez fermement les bougies sur un support stable incombustible afin qu'elles ne se renversent pas.
- Ne placez pas les bougies de réchaud (avec coques en aluminium) directement sur des meubles en bois ou des nappes, car ces bougies transfèrent leur chaleur au support.
- Retirez les décorations et les textiles inflammables se trouvant à proximité immédiate de la bougie.
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Les bougies LED sont plus sûres que les bougies en cire.

➔ [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU : LES CIGARETTES ET COMPAGNIE.

Êtes-vous fumeur ? Alors vous devez absolument lire ces conseils. En effet, il est dangereux de jeter des allumettes enflammées et de ne pas éliminer correctement les cigarettes, les cigares et le tabac à pipe.

La braise d'une cigarette peut atteindre les 1000 °C. Pas étonnant alors que les incendies soient fréquents, par exemple si l'on fume au lit. On fume une dernière cigarette avant de dormir, puis on pique du nez et le mégot tombe dans le lit ou sur le tapis. Cela cause facilement des feux couvants dont les victimes meurent intoxiquées.

Pas de mégots dans les ordures

Les cendres de cigarette peuvent, même après plusieurs heures, encore provoquer des incendies. Ne jetez à la poubelle que des mégots et cendres bien refroidis et arrosés. Et utilisez un seau à cendres étanche à l'air pour faire refroidir les cendres.

Autres conseils

- Ne vous allongez jamais sur le canapé ou dans votre lit avec une cigarette ou un cigare allumé. Si vous vous endormez, vous pouvez causer un incendie.
- Ne fumez pas à proximité immédiate de matériaux inflammables tels que les rideaux, les draps, etc.
- Ne fumez pas si vous utilisez des liquides très inflammables comme les solvants, les peintures ou les laques.
- Veillez à ce que les enfants ne puissent pas accéder à vos allumettes et briquets.
- Respectez les interdictions de fumer.
- Ne jetez pas les mégots et les allumettes non éteints par temps sec et en cas de risque d'incendie de forêt.

➔ [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)



LES ÉCLAIRS : JUSQU'À 30 000 DEGRÉS DE CHALEUR DESTRUCTRICE.

La foudre nous fascine tout autant qu'elle nous effraie. Les installations de protection contre la foudre offrent la meilleure protection pour vous, mais aussi pour votre bâtiment et ses équipements.

Chaque année en Suisse, la foudre s'abat sur environ 10 000 bâtiments. Parfois, elle met carrément le feu à la bâtisse touchée. Mais le plus souvent, les dommages sont dus à des impacts de foudre indirects.

Paratonnerres contre les impacts directs

Si un éclair frappe un bâtiment non protégé, un incendie peut très vite se déclarer. Les personnes et les animaux sont aussi particulièrement menacés par les parties de bâtiment qui se détachent. Installez un paratonnerre pour vous protéger contre ce type de risque. Nous vous recommandons une telle installation, même si elle n'est obligatoire que pour les bâtiments particulièrement menacés de par leur situation exposée par exemple. En effet, le paratonnerre conduit les impacts de foudre vers le sol de manière contrôlée et permet que ni vous, ni votre famille, ni vos animaux domestiques, ni vos appareils électroniques ne couriez un risque.

Se protéger de la surtension en cas d'impact de foudre indirect

Même un impact de foudre indirect près de votre maison peut causer des courts-circuits avec des blessures et des incendies. Les courants électriques des éclairs circulent dans la terre et pénètrent dans le bâtiment par les câbles électriques, les câbles du téléphone ou de la télévision. Le réseau électrique de

nos maisons est conçu pour une tension de 230 volts. Si un impact de foudre fait augmenter énormément cette valeur, une surtension se produit.

Elle peut endommager l'installation électrique mais aussi les appareils branchés comme les chauffages, les chauffe-eau, les téléphones, les radios, les téléviseurs ou les ordinateurs, voire causer un incendie ou une explosion. Évitez cela en installant une protection contre la surtension.

Conseils supplémentaires pour les bâtiments sans paratonnerre pendant un orage

- Ne prenez pas de douche ni de bain.
- Faites installer une protection contre la surtension au niveau de l'alimentation électrique.
- **Sans protection contre la surtension**, vous pouvez protéger dans une moindre mesure vos appareils importants au moyen de prises parasurtenseur. Ou débranchez simplement la prise de vos appareils électriques les plus importants si un orage est annoncé. Cela non seulement pour l'alimentation électrique, mais aussi pour les câbles d'antenne, les lignes téléphoniques et de données.
- Évitez tout contact avec les lignes métalliques menant à la maison depuis l'extérieur, donc avec les conduites de gaz et d'eau, les lignes de télévision par câble et les lignes électriques, les câbles d'antenne et toutes les installations électriques.
- Pendant un orage, c'est au milieu de la pièce que l'on est le plus en sécurité. L'intérieur d'une voiture, d'un wagon de chemin de fer ou d'un camping-car offre aussi une bonne protection.

 [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)

PRUDENCE LORS DES TRAVAUX DE BRICOLAGE À LA MAISON !

Le bricolage à la maison est un hobby que nombre d'entre nous apprécient beaucoup. Mais il comporte différents dangers, comme le montrent nos conseils de sécurité.

Si vous bricolez à la maison, vous pouvez réduire le risque d'incendie en aménageant votre environnement de travail de manière optimale, c'est à dire en faisant de l'ordre et en utilisant des outils adaptés et des méthodes adéquates. Mais surtout, utilisez le moins possible de matériaux facilement combustibles.

Autres conseils

- Choisissez une pièce bien ventilée et bien éclairée.
- Gardez votre place de travail en ordre et débarrassez-vous régulièrement des déchets dans des récipients incombustibles.
- N'utilisez pas d'équipements, d'outils, de prises ou de câbles défectueux.
- Ne connectez pas plusieurs multiprises ensemble.
- Ne fumez pas et évitez les flammes nues ainsi que les autres sources d'ignition lorsque vous effectuez des travaux qui génèrent de la poussière ou des vapeurs.
- Placez les fers à repasser, les fers à souder, etc. sur une grille métallique.
- Éteignez tous les équipements électriques lorsque vous quittez l'atelier.
- Positionnez les appareils de chauffage, les moteurs, les lumières, etc., de manière à ce que les parties combustibles du bâtiment ou les objets à proximité ne puissent pas s'enflammer. Suivez toujours les instructions d'utilisation du fabricant.

→ [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)



CHIFFONS IMBIBÉS D'HUILE ET DE GRAISSE : DANGER D'AUTO-INFLAMMATION !

Quand on huile son parquet ou ses meubles de jardin ou que l'on nettoie la hotte aspirante, les poêles à frire ou la friteuse, on a entre les mains un chiffon imbibé d'huile et de graisse. Ces huiles et graisses contiennent des acides gras insaturés, qui peuvent provoquer des incendies si certaines conditions sont réunies. Si ces chiffons sont entassés dans un seau, la chaleur peut s'accumuler et causer un feu couvant. Et si de l'oxygène est présent en suffisance, un feu à flamme nue peut même finir par se développer. Trempez donc toujours entièrement les chiffons imbibés d'huile et de graisse dans de l'eau et laissez-les ensuite sécher à l'air libre avant de vous en débarrasser.



SI UN INCENDIE SE DÉCLARE MALGRÉ TOUT : COMPOSEZ LE 118.

La vue du feu suscite la panique chez nombre d'entre nous, mais il est important de garder la tête froide et d'agir correctement.

Il est essentiel que vous donniez d'abord l'alarme avant de commencer à secourir des personnes ou des animaux. Une fois l'alarme donnée et tout le monde mis en sécurité, vous pouvez alors tenter d'éteindre l'incendie. Trop souvent, les sapeurs-pompiers ne sont alertés qu'après une tentative d'extinction ratée, ce qui leur fait perdre de précieuses minutes. Composez plutôt le numéro d'urgence une fois de trop qu'une fois de pas assez.

Évaluez rapidement si vous pouvez éteindre le feu vous-même. Ne le faites que dans les premières minutes de l'incendie. Pour cela, utilisez le bon agent extincteur et ne vous mettez jamais en danger.

Respectez ces trois règles en cas d'incendie :

- 1 ALERTE**
Numéro d'appel d'urgence des sapeurs-pompiers 118. Alerter les personnes menacées.
- 2 SAUVER**
Sauver les personnes et les animaux. Ne pas se mettre soi-même en danger.
- 3 ÉTEINDRE**
Combattre l'incendie. Informer les forces d'intervention.

LA FUMÉE AUSSI TUE.

Souvent, lors d'un incendie, le danger ne vient pas seulement du feu, mais aussi de la fumée toxique. Quelques inhalations suffisent pour perdre conscience et mourir intoxiqué par la fumée. Comme notre sens de l'odorat est émoussé durant notre sommeil, le danger est particulièrement présent durant la nuit. Installez des détecteurs de fumée dans toutes les pièces où les gens dorment.

Pour les petits incendies

Les extincteurs portatifs sont la solution idéale si l'incendie est petit et d'ampleur limitée et que vous pouvez fuir de manière sûre au cas où il n'est pas possible de l'éteindre. Une couverture antifeu permet de lutter rapidement et efficacement contre de petits départs de feu. Utilisée correctement, elle éteint les feux de grille-pain, machines à café ou couronnes de l'avent.

Conseils de prévention

- Installez des détecteurs de fumée dans toutes les pièces où les gens dorment.
- Fermez toutes les portes donnant sur la cage d'escalier. Vous éviterez ou ralentirez ainsi la propagation du feu.
- N'encombrez pas les portes et les couloirs, qui servent de voies d'évacuation. Ne bloquez jamais les portes.
- Veillez à ne jamais maintenir ouvertes les portes coupe-feu avec des cales ou d'autres objets.
- N'entrez jamais de matériaux combustibles dans les cages d'escalier et les couloirs.
- Mémorisez les voies d'évacuation afin que vous puissiez aussi vous orienter dans le noir et trouver la sortie.
- En cas d'alarme incendie, réagissez sur-le-champ.
- Prenez note des emplacements des dispositifs d'extinction et de l'éventuel bouton d'alarme de l'installation de détection d'incendie.
- Si vous constatez des lacunes en matière de protection incendie, faites-les corriger tout de suite.

 [Plus d'informations sur bfb-cipi.ch](https://www.bfb-cipi.ch)





CIPI

Centre d'information pour la prévention des incendies

Une initiative de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA

Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention des incendies. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA. bfb-cipi.ch



Suivez-nous désormais aussi sur
Facebook et Instagram.

Nous sommes là pour vous dans votre canton

Votre établissement cantonal d'assurance couvre de manière fiable votre maison contre les dommages incendie et éléments naturels. Il apporte aussi un soutien actif au Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI dans ses actions de prévention.

